



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 MARS 2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 12/02/2016

Affichée le : 14/03/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, **Conseillers communautaires Titulaires**

Absents excusés :

BROTTIER Philippe, **Membre du Bureau**

BATAILLE Martine, CHALLET Louis-Marie, COINEAU Dany, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MICHELIN Joël, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. ROBLOT	Mme DAIGRE
M. JEAN	Mme ROUSSEAU
Mme MARCINIAK	M. CHARDONNEAU
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES
Mme GUERINEAU	Mme MORCEAU
Mme PERSICO	Mme GAUBERT
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS

Observations : Le procès-verbal du 11 décembre 2015 est approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau a donné lieu à des observations : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 11 février et 3 mars 2016.

L'ordre de passage des délibérations de cette séance : n°3, n°1 et n°2 puis l'ordre initial a été repris.

Départ : M. PALISSE à la délibération n°1

N°: 8

Date réception Préfecture

Conseil du 11/03/2016	Identifiant : 2016-0021	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Programme 1515 - Autorisation de programme (AP) 2015 - Sports - Transformation du terrain d'honneur du complexe sportif André Messy en synthétique - Demande de subvention à l'UEFA et au Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL)	
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT URBAIN - CONSTRUCTION DIRECTION CONSTRUCTION	Etudiée par : Le bureau du 11/02/2016 La commission Générale et des Finances du 04/03/2016	
	Rapportée par : CORINE SAUVAGE	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissements 2015-2020, la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers avait validé le 25 septembre 2015 la transformation de deux terrains de football de gazon naturel en synthétique : les terrains d'honneur du complexe sportif Michel Amand à Poitiers et André Messy à Buxerolles.

Cette proposition a été modifiée et seule la transformation du terrain de football du complexe sportif André Messy sera réalisée, en 2016, sur ce mandat.

Cet investissement permettra de développer l'usage de ce terrain qui pourra être utilisé à la fois pour les matchs d'entraînement et pour les matchs de compétition.

L'opération consistera essentiellement en :

- Décapage de la terre végétale du terrain engazonné ;
- Réfection du drainage ;
- Mise en place d'une moquette synthétique lestée de sable et de granulats de pneu encapsulés ;
- Installation de clôtures sur tout le périmètre, y compris filets pare-ballons et portillons.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 700 000 € TTC soit 583 333,33 € HT, toutes dépenses confondues, pour des travaux estimés à une durée de 3 mois.

Cette transformation en terrain synthétique permet :

- de diminuer les frais de fonctionnement annuel par la suppression des tontes et des arrosages estivaux,
- d'augmenter le taux de fréquentation des terrains qui sont insensibles aux intempéries et aux piétinements.

Cette opération est subventionnable par la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projets « Horizon Bleu » lancé à l'occasion de l'organisation par la France de l'Euro 2016 (aide fixée à 10 % du montant HT soit environ 58 000 €).

Elle peut aussi faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- 1) de solliciter la Fédération Française de Football pour subventionner le projet, ainsi que tout autre organisme susceptible de financer cette opération.
- 2) de solliciter auprès de l'Etat au titre du FSIL, une participation financière à hauteur de 70 % du montant HT soit 408 333 €.
- 3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif en rapport avec la réalisation de l'opération, notamment en vue de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires
- 4) d'encaisser les recettes correspondantes au programme opération 1515, sur l'autorisation de programme 2015-Sports, articles 1318 et 1321 du Budget général de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers.

Les dépenses ainsi que tous les frais annexes liés à cette opération seront imputés sur les crédits figurant au budget principal, au programme opération 1515, sur l'autorisation de programme 2015-Sports, de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, sous-fonction 412.34, article 2128.

AFFICHEE LE : 14/03/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :